

**Procédure pour la sécurité du milieu de travail**

**Questionnaire à l’entrée des travailleurs**

1. **Pensez-vous avoir ou avoir eu de la fièvre ces 48 dernières heures (frissons, sueurs) ?**

Quelle a été votre température la plus élevée de ces dernières 48 heures ?

NB : Une température de 38c prise par voie buccale est considérée comme de la fièvre1

1. **Ces derniers jours, avez-vous une toux ou une augmentation de votre toux habituelle ?**

1. **Ces derniers jours, avez-vous noté une forte diminution ou perte de votre goût ou de votre odorat ?**

1. **Ces derniers jours, avez-vous eu un mal de gorge et/ou des douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles ?**

1. **Êtes-vous revenu de l’étranger au cours des 14 derniers jours**

1. **Est-ce que la direction de la santé publique vous a demandé de vous isoler de manière préventive**

**Une personne qui répond de manière positive à l’une de ces questions ne devrait pas se présenter au travail.**

**Notes de la direction de la santé publique du Québec**

Les personnes qui répondent aux critères suivants ne devraient pas se présenter au travail :

* Une personne présentant un symptôme parmi les suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire ou essoufflement, perte soudaine de l'odorat (et possiblement du goût en absence de nez bouché).
* Une personne qui est revenue de voyage à l’étranger au cours des 14 derniers jours
* Une personne à qui la Direction régionale de santé publique (DRSP) a demandé de s’isoler de manière préventive

Il est à noter que la DRSP ne recommande pas la prise de température au travail ou à la maison car elle pourrait induire un faux sentiment de sécurité aux employés et que l'absence de fièvre ne signifie pas l'absence de maladie. Il importe donc d’être attentif à l’apparition des symptômes énumérés.

De plus, nous vous rappelons les mesures à prendre afin de limiter la transmission du nouveau coronavirus dans un milieu de travail :

•       Exiger que les personnes qui ont des symptômes s’abstiennent de venir au travail

•       Dans la mesure du possible, toujours conserver une distance de 2 mètres entre les travailleurs

•       Offrir une solution antiseptique à base d’alcool au point d’entrée et ailleurs dans un lieu accessible aux travailleurs et demander aux personnes de se laver fréquemment les mains

* Désinfecter régulièrement les surfaces fréquemment touchées « High Touch » et partagées comme les poignées de portes, interrupteurs, claviers d’ordinateurs et les téléphones ;

•       Offrir de l’information aux personnes concernant les symptômes de la maladie à surveiller ;

•      Désinfection des salles de bains et de l’environnement de travail beaucoup plus fréquemment ;

•       Adopter de bonnes habitudes d’étiquette respiratoire (se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir lorsque l’on tousse et éternuer dans le creux de son bras, et non dans sa main, se laver les mains après s’être mouché) ;

•       Fournir le numéro de téléphone de la personne de votre entreprise à joindre si un employé croit avoir développé l’un ou l’autre des symptômes de la COVID-19, ainsi que le numéro de la ligne info coronavirus (1-877-644-4545).

Finalement il est important de renseigner les travailleurs sur la procédure à respecter s’ils développaient des symptômes respiratoires alors qu’ils sont dans le milieu de travail

* Porter un masque afin de protéger vos collègues de votre toux, postillons, etc.
* Hygiène des mains et étiquette respiratoire
* Retourner à la maison rapidement de façon sécuritaire en évitant les transports en commun
* Appeler la ligne info coronavirus pour la prise en charge (consigne d’isolement, rendez-vous pour le dépistage COVID-19, etc.) au 1-877-644-4545.
* Recommander au milieu de travail de désinfecter les surfaces fréquemment touchées « High Touch » et partagées comme les poignées de portes, interrupteurs, claviers d’ordinateurs et téléphones selon le protocole de désinfection du fabriquant ;
* Suggérer aux collègues avec contact prolongé (+ de 15 minutes cumulées au cours d’une journée et à une distance de moins de 2 mètres) et de réaliser l’auto-surveillance de leur symptôme en attendant les résultats du test.

Pour plus d’informations vous pouvez consulter le site de l’Institut national de santé publique (INSPQ) à l’adresse suivante : [https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.inspq.qc.ca%2Fcovid-19%2Fsante-au-travail&data=02%7C01%7Cmireille.carpentier.ccsmtl%40ssss.gouv.qc.ca%7C934636dda20d4e5b22c008d7d4f8ac74%7C06e1fe285f8b4075bf6cae24be1a7992%7C0%7C0%7C637212036812866329&sdata=%2Fhac12Atjli4YyEpdQqJpTbuoUlsppSZg%2FH7e3M2WeE%3D&reserved=0)